



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE



CTB-E+

Des experts en pathologie des bois

La certification CTB est une démarche volontaire qui permet de certifier les caractéristiques d'un produit ou d'un service avec l'engagement d'un organisme de contrôle indépendant qui en vérifie la qualité.

CTB-E+ est une marque collective de certification de personnes, conforme à la norme NF X50-110 et à des référentiels techniques, délivrée par l'Institut technologique FCBA.

Cette marque atteste des compétences des personnes en matière d'expertises, de diagnostic, de préconisations et de prescriptions dans le domaine de la préservation du bois.

Les bénéfices de la certification

La certification permet à l'expert certifié d'être inscrit dans une démarche de progrès volontariste, au cœur d'un réseau de professionnels qui partage les mêmes valeurs.

La certification apporte à l'expert :

- la reconnaissance par un organisme tiers des connaissances et des compétences de la personne en matière de pathologies des bois ;
- la validation de sa capacité à réaliser des expertises en pathologies des bois conforme à la norme NF X5-110.

La certification CTB-E+ porte selon les cas sur :

- ① l'analyse de situation et le diagnostic ;
- ② l'analyse de situation, le diagnostic et la préconisation ;
- ③ l'analyse de situation, le diagnostic, la préconisation et les prescriptions ;
- ④ l'analyse de situation, le diagnostic, la préconisation et les prescriptions particulières.

Une veille réglementaire et technologique est mise à disposition des experts certifiés leur permettant d'anticiper les évolutions.

Les professionnels certifiés ont également à disposition des supports de communication dont le contenu est maîtrisé.



- ✓ Contrôle par tierce partie
- ✓ Expertise des bâtis
- ✓ NF X 50-110
- ✓ Pathologie des bois



Les bénéfices de la certification pour le marché

La certification est encadrée par deux référentiels fixant l'ensemble des exigences techniques et des règles de fonctionnement d'une marque de certification.

La certification CTB-E+ délivrée par FCBA est l'assurance d'une expertise sérieuse pour :

- maîtriser des risques ;
- réparer des dommages ;
- rechercher des responsabilités ;
- résoudre des conflits ;
- sécuriser des transactions (hors état du bâtiment relatif à la présence de termites, décret n° 2006-1114 du 05-09-2006)

dans les domaines de l'expertise privée, expertise d'assurance et expert de justice.

FCBA, en tant qu'organisme de certification indépendant, réalise des audits réguliers auprès des experts certifiés. Ces audits techniques attestent de la déontologie commerciale des personnes et garantissent le bon respect des procédures internes et des référentiels.

L'expert s'engage à respecter les exigences de la marque et maintenir un niveau de connaissances et de compétences d'expertise en pathologies des bois.

Les caractéristiques certifiées et contrôlées

FCBA évalue les experts sur :

- Compétence de l'expert ;
- Qualité de la méthodologie d'expertise ;
- Qualité du rapport d'expertise (contenu) ;
- Respect des référentiels techniques.

→ *Ces caractéristiques excluent le résultat de l'expertise, qui est de la responsabilité de la personne ayant acceptée la mission, et pour laquelle elle a contracté une assurance en rapport avec les responsabilités engagées.*

Pour être candidat à cette certification, le candidat, personne physique, ou salarié d'une personne morale doit apporter la preuve de connaissances acquises dans les domaines suivants :

- Connaissance du bâtiment et du matériau bois ;
- Connaissances des parasites liés au bois et à son environnement ;
- Les méthodes de traitement et les grandes familles de produits de préservation, sur la base des règles de bonnes pratiques reconnues.

Ensuite, l'expert est certifié pour un cycle de 5 ans et suivi par :

- la déclaration annuelle des missions réalisées et le contrôle de trois dossiers ;
- un audit technique dans le courant de la troisième année de certification ;
- un passage devant le jury pour le renouvellement de la certification.

La liste des titulaires, les référentiels de la marque et les règles générales CTB sont disponibles sur le site

<https://www.experts-pathologies-bois.fr/>

Le secteur CTB durabilité préservation est représenté par une chaîne d'acteurs, industriels et entreprises certifiés qui maîtrisent l'usage des produits biocides et techniques de préservation et finition.



Contact

Eric Debanne

Responsable de la marque CTB-E+

✉ eric.debanne@fcba.fr

☎ +33 (0)6 35 10 23 31



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Allée de Boutaut – BP227
33028 Bordeaux Cedex
+33 (0)5 56 43 63 00

fcba.fr     